

La Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers des Ardennes fête ses 15 ans, 10.000 patients en profitent

La Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers des Ardennes, qui vise à faciliter l'accès aux soins pour les patients français et belges de la zone frontalière, fête ses 15 ans. L'occasion de dresser un bilan.



L'hôpital de Mont-Godinne fait partie de la ZOAST. - V.L.

Par Belga

Publié le 30/11/2023 à 12:30

La Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) des Ardennes, qui vise à faciliter l'accès aux soins pour les patients français et belges de la zone frontalière franco-belge en éliminant les obstacles administratifs et financiers, fête ses 15 ans d'existence en 2023. À cette occasion, un bilan a été dressé par les différents acteurs concernés.

Depuis le 1^{er} février 2008, les patients du département des Ardennes, de l'arrondissement de Dinant-Philippeville et de la commune de Bouillon peuvent se soigner dans les établissements de soins situés de part et d'autre de la frontière, conformément aux termes de la convention ZOAST, comme s'ils étaient soignés dans leur pays.

Aux établissements de soins de départ – à savoir ceux de Charleville, Sedan, Dinant et Godinne – se sont ajoutés celui de Chimay et les deux structures de soins de réadaptation de Warcq à Charleville. Des accords additionnels ont aussi facilité l'accès aux soins de néonatalogie à Charleroi et de radiothérapie à Namur.

De nombreux avantages

Ce dispositif revêt évidemment plusieurs avantages. Il permet la mutualisation de l'offre entre les établissements de santé des deux côtés de la frontière ; encourage l'échange de bonnes pratiques ; facilite la mobilité des patients en leur évitant de longs déplacements et répond de manière pertinente aux besoins du territoire frontalier, caractérisé par une faible démographie médicale et l'absence de structures hospitalières sur la pointe nord des Ardennes françaises. Il contribue à empêcher les patients de renoncer à des soins nécessaires. Chaque année, ce sont ainsi 10.000 patients qui bénéficient de soins de qualité.

Depuis sa création, la ZOAST a également permis de favoriser la mobilité des professionnels de santé. Grâce au micro-projet « Mosan », déposé dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, 11 médecins spécialistes du CHU UCL Namur se sont inscrits à l'ordre des médecins du département des Ardennes, permettant ainsi la réalisation de près de 500 consultations de médecine spécialisée à Givet en 2023. Cette initiative garantit la continuité des soins, épargnant à certains patients le déplacement vers Dinant ou Godinne.

À terme, la volonté des différents acteurs concernés par la ZOAST Ardennes est de renforcer la dynamique de coopération en abordant des domaines tels que les maladies infectieuses.